



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

17 mars 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

Dans le département de la Seine-Maritime, entre 2008 et 2018, 5100 hectares de terres à usage agricole, naturel ou forestier ont été transformées pour des fonctions urbaines, et notamment d'habitation. Cela représente environ 1% de la surface du département artificialisé en une décennie, pour atteindre un total de 11% du département aujourd'hui artificialisé. Ce phénomène menace la production agricole et sur le long terme impacte notre autonomie alimentaire et accroît la vulnérabilité de nos territoires face aux risques naturels (et notamment face aux inondations). Par ailleurs, le mitage du territoire a un coût écologique très important, puisque ce modèle d'aménagement participe à l'augmentation de nos émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à l'habitat, tout en accélérant la perte de biodiversité.

C'est la raison pour laquelle la lutte contre l'artificialisation des sols constitue un enjeu prioritaire pour le gouvernement, qui a fixé un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Cet objectif est décliné localement, dans la stratégie régionale de gestion économe de l'espace et dans les documents d'urbanisme, avec une première étape sur la décennie à venir, consistant à diviser par deux le rythme de l'artificialisation.

Afin d'atteindre cet objectif à la fois primordial et ambitieux, il faut également agir sur les principales sources d'artificialisation. La première d'entre elles est l'habitat, qui représente entre 70% et 100% de la part de l'artificialisation sur le territoire seinomarin (à l'exception des agglomérations très denses de Rouen et du Havre où la part peut être inférieure à 60%). Pour réduire l'impact de l'habitat individuel, il faut donc d'une part densifier le bâti et reconstruire la ville sur la ville. Dans cette perspective, le fonds friche mis en place en 2021 est venu soutenir les opérations d'aménagements sur des terrains déjà artificialisés, vertueuses mais présentant souvent des surcoûts. 21 projets seinomarins ont ainsi bénéficié de 9.5 millions d'euros dans ce cadre en 2021. Une nouvelle vague de ce fonds est relancée cette année, elle fait l'objet du focus de la semaine.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

1. Soutien de certaines cantines scolaires
2. Volontariat Territorial en Administration
3. Développement de briques technologiques et démonstrateurs
4. Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques
5. Développement de briques technologiques pour la décarbonation de l'industrie
6. Aide aux investissements face aux aléas climatiques
7. AAP mixité pour la construction durable
8. AAP maturation technologique et démonstration de solution d'intelligence artificielle embarquée

FOCUS SUR ...

3^e appel à projets « Fonds recyclage foncier des friches »



1. Soutien de certaines cantines scolaires

L'État accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques élémentaires des petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable, en proposant plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les repas qu'elles servent. Ce financement permettra par exemple l'achat d'équipement et de matériel nécessaire à la cuisine et la transformation des produits frais, la modernisation de la cantine ou encore la formation du personnel de cuisine.

Pour bénéficier de cette aide, les communes éligibles peuvent adresser une demande en remplissant le formulaire de demande de subvention sur le site internet de l'Agence de service et de paiement **jusqu'au 30 juin 2022**.

Pour déposer une demande et pour plus d'informations, c'est [ici](#)

2. Volontariat Territorial en Administration

Le volontariat territorial en administration permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements de plan de relance.

L'aide s'élève à 15 000€ pour chaque contrat, à hauteur de 800 contrats de volontariat territorial en administration sur toute la France en 2022.

Contact : vta@ancr.gouv.fr

Plus d'informations [ici](#)

3. AAP Développement de briques technologiques et démonstrateurs

Cet appel à projets vise à soutenir des projets d'innovation portés par des entreprises (TPE, PME, ETI, GE), qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration de leur intérêt dans leur environnement opérationnel. L'appel à projet comporte deux volets :

- **Le volet 1** concerne des projets pour le développement de briques technologiques innovantes et d'actions de démonstration, dont les consortiums sont généralement constitués par des académiques et des industriels de l'offre ;
- **Le volet 2** cible des projets portés par des consortiums constitués d'un ou plusieurs industriels proposant une offre de décarbonation et d'un ou plusieurs industriels côté demande prêts à accueillir les solutions innovantes proposées sur leurs sites de production.

L'appel à projet est ouvert **jusqu'au 16 octobre 2023 à 15h**.

Plus d'informations [ici](#)

4. AAP Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques

Cet appel à projets vise à financer des projets d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME) au potentiel particulièrement fort dans les secteurs du photovoltaïque, de l'éolien flottant et les réseaux énergétiques. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux sont inférieurs à 1,5 M€, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

Les projets attendus devront démontrer les impacts de l'innovation sur la réduction de l'empreinte écologique et sociétale, les marchés visés, en France et à l'international, la compétitivité par rapport aux solutions concurrentes. L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 28 avril 2022**.

Plus d'informations [ici](#)

5. AAP Développement de briques technologiques et services par des PME pour la décarbonation de l'industrie

Cet appel à projets vise à financer des projets mono-partenaires d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets innovants, compétitifs et durables dans le domaine de la décarbonation de l'industrie, dont les coûts totaux sont inférieurs à 1,5 M€, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 14 avril 2022 à 12h**.

[Plus d'informations ici](#)

6. Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

Il s'agit d'une aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux principaux aléas climatiques comme le gel et la grêle. Au-delà de l'adaptation de leur stratégie d'entreprise, les agriculteurs seront accompagnés dans leurs investissements dans des dispositifs de protection. C'est le cas en particulier des filières arboricoles et viticoles où le coût important du capital constitué par l'outil de production rend les offres assurantielles particulièrement onéreuses.

Cette mesure permettra également de financer du matériel permettant une meilleure utilisation de l'eau.

Le deuxième guichet est ouvert **jusqu'au 31 décembre 2022**, dans la limite des crédits disponibles.

[Plus d'informations ici](#)

7. AAP Mixité pour la Construction Bas Carbone

Cet appel à projets a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, c'est-à-dire des combinaisons associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...). Pour cela, sont retenus des projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...) présentant un projet visant à développer des produits et solutions constructives innovantes mixtes.

L'appel à projet est ouvert **jusqu'au 14 octobre 2022 à 15h**.

[Plus d'informations ici](#)

8. Appel à projets Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée

Cet appel à projet vise à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle. Il se compose pour cela de deux volets distincts :

- Le volet A concerne le déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A) ;
- Le volet B concerne la maturation technologique d'architectures et de plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 5 octobre 2022 à 12h**.

[Plus d'informations ici](#)



3^e appel à projets « Recyclage foncier des friches »

Dans le cadre du plan France Relance, la Normandie bénéficie de 29,5 millions d'euros pour financer des projets de recyclage de friches dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement. Ce troisième appel à projets, doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros au niveau régional, est ouvert du 17 février au 15 avril 2022.

De quoi s'agit-il ?

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, le financement de projets de recyclage foncier de friches donne lieu à des appels à projets pilotés par les préfets de région. En Normandie, les deux premiers appels à projets lancés en 2021 ont permis de soutenir 60 projets pour un montant total de subventions de 29,5 millions d'euros.

Ce troisième appel à projets, **ouvert du 17 février au 15 avril 2022**, est doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros. Pour tout renseignement complémentaire concernant les modalités de l'appel à projets, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : relance-fondsfriches@normandie.gouv.fr.

Les travaux de dépollution pour la reconversion de friches ne sont pas éligibles mais les projets peuvent être présentés à l'appel à projets porté par l'ADEME. Plus d'informations sur l'appel à projets de l'ADEME [ici](#).

Quels types de projets ?

Il s'adresse à des projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques sont déficitaires et qui sont suffisamment matures pour démarrer avant fin 2022.

Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme dédiée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-troisieme-edition>

Les candidats doivent prendre contact en amont du dépôt de dossier avec les instructeurs en direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) :

ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

La désignation des projets lauréats sera effectuée par le Préfet de région à partir du 15 juillet 2022.

Plus d'informations sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Actualites/France-Relance-Recyclage-foncier-des-friches-en-Normandie-3eme-appel-a-projets>